

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Armeeformen</b>
Akteure	<b>Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SPS)</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Barras, François  
Benteli, Marianne  
Bernath, Magdalena  
Brändli, Daniel  
Burgos, Elie  
Caretti, Brigitte  
Müller, Eva  
Rinderknecht, Matthias  
Schubiger, Maximilian  
Terribilini, Serge

## Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Bernath, Magdalena; Brändli, Daniel; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Müller, Eva; Rinderknecht, Matthias; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Armee-reformen, Sozialdemokratische Partei der Schweiz (SPS), 1989 - 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Militärorganisation	1
Zivildienst und Dienstverweigerung	5
<hr/>	
<b>Parteien, Verbände und Interessengruppen</b>	6
Parteien	6
Grosse Parteien	6

## Abkürzungsverzeichnis

<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>OSZE</b>	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>AUNS</b>	Aktion für eine unabhängige und neutrale Schweiz
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>SGB</b>	Schweizerischer Gewerkschaftsbund
<b>WEA</b>	Weiterentwicklung der Armee
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>AdA</b>	Angehörige(r) der Armee
<b>BIGA</b>	Bundesamt für Industrie, Gewerbe und Arbeit
<b>MG</b>	Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Militärgesetz)
<b>SOG</b>	Schweizerische Offiziersgesellschaft
<b>EMD</b>	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<b>VSS</b>	Verband der Schweizer Studierendenschaften

---

<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>OSCE</b>	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
<b>ASIN</b>	Action pour une Suisse Indépendante et Neutre
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>USS</b>	Union syndicale suisse
<b>DEVA</b>	Développement de l'armée
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>Militaire</b>	Militaire
<b>OFIAMT</b>	Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail
<b>LAAM</b>	Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée)
<b>SSO</b>	Société Suisse des Officiers
<b>DMF</b>	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
<b>UNES</b>	Union des étudiant-e-s de Suisse

# Allgemeine Chronik

## Landesverteidigung

### Militärorganisation

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 06.10.1989  
BRIGITTE CARETTI

**Les réactions des partis à ces propositions ont été diverses.** Le PRD les juge positives, l'UDC les estime réalisables et insiste sur la nécessité d'une réforme similaire dans la protection civile. Le PDC, tout en reconnaissant l'impératif besoin de restructurations, reste nuancé. Par contre, le PSS trouve que le projet manque de substance et regrette qu'une réduction globale de la durée du service militaire n'ait pas été envisagée. A ce titre, le Conseil national a transmis un postulat du député Fäh (prd, LU) (Po. 89.482) demandant un examen de toutes les possibilités offertes par ce nouveau concept.<sup>1</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 20.11.1990  
BRIGITTE CARETTI

Les différents partis politiques ont également proposé certaines idées de réforme de l'armée. Si les démocrates du centre et les radicaux ont préféré attendre la publication du rapport 1990 sur la politique de sécurité helvétique avant de se prononcer, les **démocrates-chrétiens** ont déjà avancé un certain nombre de suggestions. S'ils souhaitent une **réduction de la durée globale des obligations militaires** (à 312 jours), ils prônent également un rythme différent des cours de répétition (tous les deux ans), une plus grande professionnalisation des instructeurs et la division de l'école de recrues en deux phases (une première formation générale de six semaines, une seconde, spécialisée, de neuf semaines). La principale idée directrice des **socialistes** en la matière réside dans la conversion de la production de matériel de guerre en celle de biens civils. Pour cela, ils préconisent l'abandon de toute production d'armes en Suisse, la **réduction des activités et des effectifs de l'armée**, la limitation des dépenses militaires ainsi que l'engagement plus actif de la Confédération en faveur du désarmement et de la paix.<sup>2</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 15.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

**Les réactions à ce projet allèrent de la satisfaction à la déception.** Si le PDC, l'UDC et le PRD ont estimé que les plans d'«Armée 95» sont positifs, le premier voudrait voir réorganisés d'autres domaines de la politique de sécurité et le second regrette le plafonnement des dépenses militaires, alors que la nouvelle doctrine exige un armement sophistiqué. Pour la gauche et les écologistes, le projet du DMF ne constitue qu'une réforme de surface qui n'aborde pas les vrais problèmes.<sup>3</sup>

BUNDESRAATSGESCHÄFT  
DATUM: 09.10.1992  
SERGE TERRIBILINI

En janvier, **le Conseil fédéral a présenté aux Chambres son rapport concernant la conception de l'armée** dans les années nonante (Plan directeur de l'armée 95), ce qui lui a permis d'exposer la future structure de l'armée suisse. Celle-ci est principalement basée sur les conceptions exposées dans le rapport 90 sur la politique de sécurité de la Suisse, mais a été sensiblement réactualisée au vu des derniers événements internationaux, tels que l'éclatement de l'ex-URSS ou la guerre en Yougoslavie. Ce plan directeur entend ainsi faire de l'armée un outil suffisamment souple, pouvant s'adapter à toutes sortes de développements futurs. Il est conçu selon deux axes, déjà exposés dans leurs grandes lignes l'an dernier par le DMF: restructuration de l'organisation militaire et nouvelle doctrine d'engagement. Dans ce cadre, le gouvernement a souligné que l'acquisition du nouvel avion de combat faisait partie intégrante du nouveau concept et était indispensable à son efficacité. Par ailleurs, contrairement à ce qui fut annoncé l'an passé, l'obligation de servir sera limitée à 42 ans au lieu de 40 pour les soldats.

**Les réactions au projet Armée 95 furent de divers ordres.** Les partis bourgeois gouvernementaux ainsi que le parti libéral l'ont salué et l'ont considéré comme conséquent et cohérent. Tout à l'inverse, le parti socialiste et les verts ont critiqué un programme qu'ils estiment dépassé et qui consisterait surtout en une propagande en faveur de l'achat du F/A-18. La Société suisse des officiers, si elle soutient la réforme, s'est opposée à toute réduction des temps d'instruction et de l'encadrement. Les cantons, pour leur part, se sont généralement montrés positifs. Ils ont cependant souvent exprimé le souhait que la souveraineté militaire cantonale soit élargie et que certaines unités ne soient pas démantelées.

Le parlement, quant à lui, a pris acte du rapport. Le projet Armée 95 est un concept qui semble être bien accepté par la plupart des parlementaires. Au Conseil national cependant, des voix de gauche et écologistes se sont élevées pour dénoncer une

réforme qui, selon elles, tient trop peu compte des bouleversements géopolitiques et n'est pas assez radicale. La minorité socialiste a d'ailleurs proposé, sans succès, de renvoyer le rapport au gouvernement afin qu'il procède à une réduction plus importante encore des effectifs militaires. Les députés bourgeois, s'ils se sont estimés satisfaits par ce programme, ont réitéré leur soutien à une armée forte et performante.<sup>4</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 01.09.1994  
SERGE TERRIBILINI

Suivant le Conseil des Etats en 1993, **le Conseil national a accepté les éléments essentiels de la réforme Armée 95** réunis dans deux arrêtés fédéraux (réduction des effectifs, de l'âge limite, du nombre de jours de service, du nombre d'unités, fréquence des cours de répétition, etc.). Seuls les écologistes et les socialistes se sont opposés à ces mesures, désirant une réforme plus profonde. En particulier, ils ont exigé, mais en vain, une réduction encore plus importante des effectifs. La décision du Conseil national a permis au Conseil fédéral de mettre en vigueur au 1er août les arrêtés fédéraux sur la réalisation d'Armée 95 et d'approuver un premier paquet d'ordonnances d'exécution, ce qui doit permettre que la réforme de l'armée débute effectivement le 1er janvier 1995. L'administration militaire a ainsi eu à relever de nombreux défis d'ordres logistiques et organisationnels que pose la réforme, notamment la gestion de la diminution du nombre d'unités, de l'affectation des militaires à ces dernières et de leur équipement.<sup>5</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 21.12.2000  
FRANÇOIS BARRAS

L'année a été marquée par la bataille des chiffres d'«Armée XXI», qui ont donné lieu à nombre de spéculations aussi bien sous la Coupole que dans les débats publics. Principal objet de querelle au sein du Conseil fédéral, la taille – et **le budget relatif** – de la future armée ont été **abondamment discutés**. Le conflit entre les intérêts de l'économie suisse et l'organisation militaire du pays fut largement cristallisé en une opposition personnelle entre Pascal Couchepin et Adolf Ogi, au point que leur controverse a fait l'objet d'une discussion lors d'une séance du Conseil fédéral, afin que les différents entre ses membres ne s'expriment plus sur la place publique. Cette «micro-crise» entre le domaine économique et militaire a rythmé l'élaboration finale de la réforme, entre un ministre de l'Economie qui s'est maintes fois engagé en faveur d'une armée réduite – moins de 120'000 hommes, sans réservistes – et un chef de la Défense partisan d'une armée forte d'au moins 200'000 soldats. Les prises de position de Kaspar Villiger et de diverses associations patronales en faveur d'un amaigrissement des troupes, de leur budget et des contraintes militaires, ont été fréquentes. Dans le camp des défenseurs d'une armée aux larges épaules, la Société suisse des officiers (SSO) s'est prononcé pour un effectif de 180'000 hommes, dont 70'000 réservistes, rejoignant les projections d'Adolf Ogi.

Celui-ci, pressé par ses collègues de donner des informations concrètes afin de couper court aux spéculations de toutes sortes, a **officialisé en juin les grandes lignes d'«Armée XXI»**. Les effectifs en ressortent très amaigris: 119'000 soldats, avec une réserve variable de zéro à 80'000 hommes. Si à première vue ces chiffres abondent dans le sens de Pascal Couchepin et des ténors de l'économie helvétique, le nombre des réservistes constitue une fourchette conséquente. Le budget militaire devrait atteindre un plafond de CHF 4.3 milliards en 2003, date de sa mise en application. Ce chiffre porterait à environ 10% la part des dépenses militaires dans le budget de la Confédération, contre 35% en 1960. Après que le Conseil fédéral a donné son aval à la fin de l'année, les derniers points ont été précisés: l'âge limite du service sera porté à 30 ans, le nombre de jours sous les drapeaux sera de 280 et l'école de recrue durera six mois d'affilée. Elle devra être effectuée entre 18 et 22 ans. Les cours de répétition seront au nombre de six, dureront chacun 19 jours et retrouveront le rythme annuel d'avant 1995. La porte est plus que jamais ouverte à un «service long» d'une seule traite, qui devrait occuper environ 4000 soldats par école de recrue. «Armée XXI» s'articulera sur un système souple de «modules», avec pour noyau six à huit brigades de combat. S'y ajouteront des formations logistiques et de soutien au combat, ainsi que des forces aériennes opérationnelles. Les corps d'armée et les régiments disparaîtront. Les quatre corps d'armée actuels, flanqués de l'état-major général, du commandement des Forces terrestres et de celui des Forces aériennes, laisseront la place à deux entités: l'armée de terre et l'armée de l'air. Le commandement sera assuré par un triumvirat comprenant les chefs des Forces terrestres et aériennes ainsi que le chef de l'état-major général. Fidèles à RAPOLSEC 2000, les objectifs de «Armée XXI» se fixeront sur trois missions de base : défense, soutien à la paix et sauvegarde des conditions d'existence (aide en cas de catastrophes, etc.). Si l'armée demeurera de milice, la part des professionnels devrait s'élever jusqu'à 5000 ou 8000 soldats, contre

3600 actuellement. Le projet sera soumis à la consultation en janvier 2001, afin que le Conseil fédéral livre son projet au parlement en juin suivant. D'ores et déjà, les réactions partisans à ces nouvelles directives ont divisé la sphère politique: trop cher pour le PS, trop long pour le PRD, seuls le PDC et l'UDC abondent du bout des lèvres dans le sens du DDPS. La Société suisse des officiers (SSO) a émis des réserves quant aux références et aux objectifs de l'armée, fixés hâtivement selon elle. <sup>6</sup>

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 25.10.2001  
FRANÇOIS BARRAS

En début d'année, **le DDPS a remis au Conseil fédéral le plan directeur d'Armée XXI**, dont les grandes lignes avaient été exposées l'année précédente. Changement d'importance survenu entre temps sur l'initiative du commandant de corps Jean Abt: la possibilité pour les recrues de partager leur école en deux périodes de trois mois, étalées sur deux ans. Le plan directeur entérine aussi la décision d'ouvrir tous les fonctions militaires aux femmes, ainsi que la disparition des troupes du train et des cyclistes. Il a aussi précisé l'un des points essentiels de la réforme: la centralisation du recrutement dans six centres, qui accueilleront dès 2002 les jeunes appelés pour un séjour de deux ou trois jours. L'objectif de ce nouveau système est de cerner au mieux les profils psychologiques des recrues et d'éviter ainsi un taux trop important d'abandons en cours de service militaire. Alors que ce taux s'élevait à 8% en 1980, il a atteint un peu moins de 15% en 2000. Ce phénomène représenterait 90'000 jours de service et un coût évalué à CHF 10 millions. Entre six et sept centres de recrutement seront opérationnels dès 2003. A ce sujet, le gouvernement a reçu les doléances mi-inquiètes, mi-offusquées, du Tessin. Ce dernier ne serait pas inscrit sur la liste des cantons chargés d'abriter les nouveaux centres de recrutement. Le conseiller d'Etat Luigi Pedrazzini (pdc), chef des Affaires militaires du Tessin, s'en est ouvert à Samuel Schmid, invoquant «une question de principe» et rappelant l'importance pour le canton italophone de conserver un contrôle direct sur le recrutement de ses ressortissants, soit environ 1300 jeunes gens par année.

Sans remettre en cause les points essentiels du plan directeur, le gouvernement a toutefois demandé au département de Samuel Schmid de faire en sorte de réduire le budget prévu annuellement, de CHF 4.3 milliards à 4 milliards, demande que Samuel Schmid a déclaré incompatible avec les objectifs de fonctionnement d'Armée XXI et son souci d'autonomie. Cet argument a porté ses fruits, puisque le Conseil fédéral, lors de la mise en consultation du plan directeur quelques semaines plus tard, a finalement maintenu le budget militaire initial. Le renforcement de la part des investissements voulu par le DDPS fut un argument important dans le maintien de ce budget: sur CHF 4.3 milliards, 2 milliards seront alloués aux investissements, soit un plan de dépenses de CHF 29 milliards répartis sur 15 ans. La mise en application d'Armée XXI est prévue pour le 1er janvier 2003.

Au cours de sa mise en **consultation**, le plan directeur a subi de très nombreuses critiques de sources politiques, civiles et militaires. Plus tôt dans l'année, un groupe de hauts gradés avait déjà publié dans la presse une lettre où il jugeait la réforme inconstitutionnelle, car ne tenant plus compte du principe de défense autonome inscrit dans la Constitution. Une fois le projet transmis en consultation, la Société suisse des officiers (SSO) a émis le souhait d'y voir adapté des modifications, notamment dans les domaines de l'organisation et de la formation. Au niveau des partis, le PS, jetant un véritable pavé dans la mare, a plaidé pour une défense professionnelle de 15'000 hommes. Si l'armée de milice devait être maintenue, le parti préconiserait un maximum de 120'000 soldats au total, pour 200 jours de service et un budget de CHF 2.5 milliards. Le tout répondrait à une analyse des menaces probables, effectuée chaque dix ans. Pour sa part, le PRD, pourtant largement initiateur de la réforme, a demandé une révision entière de la réforme. Le parti a déploré l'abandon du train et la trop longue période d'affilée de l'école de recrue, handicap pour l'économie et pour la formation universitaire. Il a plaidé pour une école de 280 jours maximum, une plus grande prise en considération des commandements régionaux et, partant, une marge de manœuvre de l'état-major général plus limitée. Enfin, il a soulevé les risques d'une armée à deux vitesses, avec une professionnalisation accrue du secteur militaire. Toujours dans un registre conservateur, l'UDC s'est élevée contre les projets d'ouverture et de coopération internationale de la réforme. Elle a rejeté l'option du service long (300 jours), ferment de professionnalisation, ainsi que la limite d'âge fixée à 30 ans. L'ASIN a voué aux gémonies le projet, le jugeant «incohérent, superficiel et dépassé». Lors de l'assemblée des délégués udc, Samuel Schmid a même été violemment désavoué par les membres de son parti: 291 voix contre 49 ont proposé le renvoi du plan directeur au Conseil fédéral. Parmi les partis gouvernementaux, seul le PDC a approuvé le projet dans son ensemble, soulignant au passage l'importance de la nature de milice de l'armée suisse.

Les associations d'étudiants ont contesté le nouveau calendrier de l'école de recrues,

le jugeant inadapté aux contraintes universitaires. Alors que 16 semaines d'école de recrue traditionnelles empêchaient déjà les nouveaux universitaires d'assister au début des cours en octobre (pour les deux tiers d'étudiants qui choisissent d'effectuer leur service en été), les 24 semaines d'affilée prévues par Armée XXI apparaissent comme un obstacle infranchissable au cursus des universitaires. L'Union nationale des étudiants suisses (VSS/UNES) a aussi rappelé que l'abaissement de la limite d'âge pour servir, de 42 à 30 ans, concentre les obligations militaires sur une durée inadéquate pour les recrues universitaires – un quart des 20'000 personnes appelées chaque année sous les drapeaux –, contraintes à jongler difficilement entre leurs examens et leurs jours de service. L'association a peur que le DDPS ne cherche à encourager, par ce calendrier, le choix d'un service long de la part des étudiants.

**Face à cette volée de voix discordantes, le DDPS a été contraint de retarder le calendrier de mise en application d'Armée XXI,** et d'en modifier les points conflictuels. Les quatre changements par rapport au plan directeur: la durée de l'école de recrue est ramenée à 21 semaines au lieu de 24, soit 262 jours d'affilée; la troupe du train, chère aux conservateurs, est finalement maintenue; le poids des unités blindées est revu à la baisse, passant de trois à deux brigades; enfin, le système de service long (300 jours d'affilée) ne pourra pas excéder un cinquième des effectifs, répondant ainsi aux craintes d'une professionnalisation de l'armée. La mouture finale du texte a été transmise en octobre au parlement.<sup>7</sup>

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 19.12.2005  
ELIE BURGOS

Les **réactions à ce remaniement des priorités de l'armée ont été nombreuses.** Si le PDC et une partie du PRD ont apporté leur soutien – sous certaines conditions – à ces adaptations, la Société suisse des officiers et l'UDC ont crié au démantèlement de la défense classique. De leur côté, le PS, les Verts et le GSsA ont affirmé leur volonté de briser le tabou de l'obligation de servir. S'appuyant sur le rejet du programme d'armement 2004 par les chambres, les socialistes ont notamment fait plusieurs propositions concrètes en présentant leur conception de l'armée suisse et de sa mission dans un papier de position publié au mois de mai. Selon eux, la tâche principale de l'armée doit désormais être l'engagement dans des missions de maintien de la paix organisées sous l'égide de l'ONU ou de l'OSCE. À ce titre, ils ont réclamé la création d'un bataillon d'environ 1500 soldats au maximum, qui puisse être engagé à tout moment dans des missions de paix à l'étranger. Dans cette perspective, le PS a proposé une armée de 50'000 hommes, composée d'un noyau dur de 12'000 militaires professionnels et de 38'000 volontaires de milice, c'est-à-dire des personnes dont l'activité professionnelle principale serait une activité civile, mais qui s'engageraient contractuellement à suivre une formation militaire. Or, comme les socialistes l'ont précisé, cela impliquerait la levée de l'obligation de servir, incompatible avec des effectifs aussi modestes. Quant aux coûts d'une telle armée, ils seraient de CHF 2.5 milliards au lieu des 4.7 milliards inscrits au budget de l'année sous revue. (Notons que la Jeunesse socialiste a critiqué le papier de position du PS, jugeant que celui-ci n'allait pas dans la bonne direction. Pour la JS en effet, l'armée ne doit aucunement être réformée, mais supprimée) Le PS a appelé le PRD et le PDC à réfléchir avec lui sur ces réformes. Les socialistes n'ont cependant pas souhaité y associer l'UDC, jugée « trop éloignée » pour permettre l'entame d'un dialogue. Les démocrates du centre ont de leur côté réitéré en fin d'année leurs vives critiques vis-à-vis du projet de remaniement de l'armée du Conseil fédéral – prenant le relais de celles émises par la Société suisse des officiers – et ont attaqué de ce fait indirectement le conseiller fédéral UDC Samuel Schmid.<sup>8</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 18.03.2016  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die sechs Teilgeschäfte der **Weiterentwicklung der Armee (WEA)** – das Bundesgesetz über die Armee und die Militärverwaltung (Militärgesetz), die Verordnung der Bundesversammlung über die Verwaltung der Armee (VBVA), das Bundesgesetz über die militärischen Informationssysteme (MIG), die Verordnung der Bundesversammlung über die Organisation der Armee (Armeeargumentation, AO) – wurden im März 2016 in den Schlussabstimmungen abgesehen. Der Bundesbeschluss zum Zahlungsrahmen der Armee 2017–2020 bedurfte keiner Schlussabstimmung.

Alle Teilgeschäfte wurden vom Nationalrat mit rund 140 Stimmen gutgeheissen. Einzig die SP-Fraktion hatte sich zu allen Vorlagen fast geschlossen enthalten. Zwar gab sie in den Debatten an, den Bedarf einer Armee reform anerkennen, zum Schluss der Beratungen schienen sich die Sozialdemokraten aber nicht mehr vollends hinter die WEA zu stellen. Nichtsdestotrotz wurde die Weiterentwicklung der Armee im Nationalrat damit erfolgreich abgeschlossen.



Ganz anders zeigte sich die Unterstützung der Armee reform im Stöckli. Einstimmig mit jeweils ganz wenigen Enthaltungen stellten sich die Ständesvertreterinnen und Ständesvertreter hinter diese wichtige Vorlage. Eine Armee mit 100'000 AdA, die über eine Finanzierung von CHF 5 Mrd. pro Jahr verfügen soll, war nun beschlossene Sache. Im Lichte der zahlreichen Fraktionsvoten, in denen anfangs zu allen Teilgeschäften anderslautende Vorschläge formuliert worden waren, kann diese schlussendliche Version der Geschäfte als breit akzeptierbare Kompromisslösung betrachtet werden.

Insgesamt war die WEA jedoch noch nicht gesichert, denn seitens armee freundlicher Kreise wurde bereits bekannt gegeben, dass ein Referendum gegen das MG ergriffen werden würde.

### Zivildienst und Dienstverweigerung

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 03.11.1992  
SERGE TERRIBILINI

Suite à l'acceptation populaire, en 1991, du projet de réforme du code pénal militaire concernant l'astreinte à un travail d'intérêt public pour les objecteurs de conscience, le gouvernement a **mis en consultation** en début d'année **l'ordonnance réglant l'application de ce nouveau texte**. Ces dispositions prévoient, pour ceux qui invoquent des motifs éthiques à leur refus d'accomplir leurs obligations militaires, une preuve par l'acte consistant à effectuer des tâches au service d'établissements publics ou privés (services de santé, sauvetage ou assistance, protection de l'environnement, entretien des paysages, aide en cas de catastrophe ou aide aux paysans de montagne). La durée de ces travaux doit avoir une durée une fois et demie supérieure au temps de service refusé et sont organisés par l'OFIAMT en collaboration avec les cantons. Ils ne dispensent ni de la taxe militaire, ni de la protection civile. Par ailleurs, l'autorité cantonale doit entendre et tenir compte des capacités, goûts et disponibilités de l'objecteur avant de l'affecter à un établissement particulier. En outre, l'employeur doit lui fournir logement, repas, vêtements de travail, indemnités de déplacement et argent de poche correspondant à la solde militaire. Les autres frais sont couverts par la Confédération, en particulier les pertes de gain. Cette ordonnance est entrée en vigueur le 15 juillet après avoir subi quelques modifications consécutives à la consultation. Elle sera appliquée jusqu'à la promulgation de la loi sur le service civil faisant suite à l'adoption de l'article constitutionnel.

C'est ainsi que, durant cette dernière, certaines critiques furent adressées au projet du gouvernement. Alors que l'UDC a considéré qu'il avantageait trop les objecteurs, les milieux pacifistes et antimilitaristes l'ont estimé trop contraignant. De même, le PDC a regretté que l'astreinte au travail conserve un caractère de sanction et qu'elle ne concerne qu'un trop petit nombre de réfractaires. Le PS et les verts ont déclaré, pour leur part, que les objecteurs ne devaient plus être jugés par des tribunaux militaires, et que ceux qui étaient astreints à un travail d'utilité publique devaient pouvoir choisir le lieu de leur engagement. Pour leur part, certains cantons ont mis en évidence la rigidité du projet pour les employeurs et pour eux-mêmes.

**La mise en oeuvre de cette nouvelle législation ne fut guère satisfaisante.** En effet, l'organisation de travaux d'intérêt général est en partie la tâche des offices cantonaux du travail. Or, ces derniers sont surchargés par le nombre de chômeurs et ne peuvent répondre aux demandes des objecteurs. Sur les 260 s'étant présentés, moins d'une vingtaine ont été affectés à un établissement.<sup>9</sup>

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 06.07.1993  
MARIANNE BENTELI

Knapp vierzehn Monate nach dem deutlichen Ja des Souveräns zur Einführung eines Zivildienstes und nach einer kurzen Vorvernehmlassung legten die damit betrauten Departemente EVD und EMD einen 84 Artikel umfassenden **Entwurf für ein Bundesgesetz über den Zivildienst (ZDG)** vor, welches mit der Armee reform 1995 wirksam werden sollte. An der allgemeinen Wehrpflicht wurde festgehalten, so dass es auch inskünftig keine freie Wahl zwischen Wehr- und Zivildienst geben wird. Offen liess der Entwurf noch, ob als Zulassungskriterium alle Gewissensgründe, also auch politische, oder nur ethische Motivationen gelten sollen. Für das Zulassungsverfahren zum Ersatzdienst wurden drei Varianten zur Diskussion gestellt: ein Tatbeweismodell mit summarischer Prüfung der Gründe, ein Modell mit der persönlichen Anhörung jedes Gesuchstellers sowie eine Mischform mit einer Anhörung nur auf Verlangen oder bei einer sich abzeichnenden Ablehnung des Gesuches. Wird einem Gesuch nicht stattgegeben, soll bei einer verwaltungsunabhängigen Rekurskommission Beschwerde geführt werden können. Auch bezüglich der Dauer enthielt der Entwurf zwei Möglichkeiten, nämlich eine Ausdehnung auf das 1.3- oder das 1.5-fache der nicht geleisteten militärischen Ausbildungszeit. Die 1.2-fache Dauer war im ersten Konzept

zur Diskussion gestellt worden, dann aber, um die Vorlage nicht zu belasten, wieder aus den Traktanden gefallen. Keine Chance hatte von vornherein die Forderung von SP und Dienstverweigererorganisationen nach einer ungefähr gleich langen Dienstdauer. Vorgesehen wurde ein Einsatz im Gesundheits- und Sozialbereich, in der Umwelt-, Natur- und Landschaftspflege und im Forstwesen, in der Berglandwirtschaft sowie in der Katastrophenhilfe. Der Vollzug soll föderalistisch geregelt werden. In der Regel soll der Ersatzdienst im Wohnsitzkanton erfolgen; Einsätze in anderen Kantonen oder im Ausland wurden jedoch nicht ausgeschlossen. Offen blieb die Frage, ob der Zivildienst am Stück oder auch in Tranchen soll absolviert werden können.<sup>10</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 03.11.1993  
MARIANNE BENTELI

**In der Vernehmlassung bestätigte sich das alte Links-/Rechts-Schema in Armeefragen.** FDP und SVP wollten nur ethische Gründe für die Zulassung zum Zivildienst gelten lassen und dessen Dauer auf das Anderthalbfache des Militärdienstes festsetzen. Die CVP und der LdU sprachen sich für eine 1.3 fache Dauer aus. Die SP und die Grünen erinnerten daran, dass sie für eine freie Wahl zwischen Militär- und Zivildienst seien, verlangten die grundsätzliche Anerkennung aller Verweigerungsgründe, da jede Prüfung zu Willkür führen müsse, und wollten den Zivildienst auf das 1.2-fache des Militärdienstes beschränken. Die Mehrheit der Kantone sprach sich für das Tatbeweismodell und für die anderthalbfache Dauer aus. Einig waren sich die Kantone darin, dass der Bund die gesamten Kosten zu tragen habe, also auch den Verwaltungsaufwand der kantonalen Arbeitsämter.<sup>11</sup>

## Parteien, Verbände und Interessengruppen

### Parteien

#### Grosse Parteien

**POSITIONSPAPIER UND PAROLEN**  
DATUM: 02.03.1991  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Das vom SP-Vorstand im Jahre 1990 vorbereitete «Manifest für Europa» wurde am 2. März am Parteitag in Bern von den Delegierten ohne Gegenstimme und bei wenigen Enthaltungen gutgeheissen. Im Manifest fordert die SP den Bundesrat auf, **Beitrittsverhandlungen mit der Europäischen Gemeinschaft** aufzunehmen, formulierte aber **zahlreiche Bedingungen** für einen Beitritt. Gemäss den Ausführungen der Partei sei die real existierende EG in vielen Bereichen weit von ihren Vorstellungen eines föderalistisch-demokratischen, sozialen, ökologischen und weltweit solidarischen Europa entfernt; trotzdem sehe sie die Lösungsansätze für die verschiedenen Probleme nur in einer gemeinsamen supranationalen Politik. Sonderfallregelungen für die Schweiz sollten laut dem Manifest in den Bereichen des Lastwagentransitverkehrs sowie der Umweltschutz- und Energiesparziele durchgesetzt werden. Für ihre Zustimmung zu einem Beitritt der Schweiz zur EG stellte die SP aber **auch innenpolitische Bedingungen**. Diese beinhalten eine gerechte Verteilung neu erwirtschafteten Reichtums zwischen Arbeitnehmern und Arbeitgebern, eine ökologische Landwirtschaftspolitik, einen Abbau der Militärausgaben und eine Verstärkung der direktdemokratischen Instrumente in den Bereichen, die nicht durch europäisches Recht abgedeckt werden.<sup>12</sup>

**POSITIONSPAPIER UND PAROLEN**  
DATUM: 22.04.1991  
MATTHIAS RINDERKNECHT

Hinsichtlich der eidgenössischen Abstimmungen beschloss die SP die **Ja-Parolen** für die Initiative zur **Förderung des öffentlichen Verkehrs**, für das **Stimm- und Wahlrechtsalter 18** und für die **Finanzvorlage**, hingegen lehnte sie die Barras-Reform, welche sie als Rückschritt in der Behandlung von Dienstverweigerern betrachtete, ab.<sup>13</sup>

**VOLKSINITIATIVE**  
DATUM: 29.09.1997  
EVA MÜLLER

Im Juni wurde die von der SP lancierte Volksinitiative «Für ein Verbot der Kriegsmaterialausfuhr» vom **Volk mit 77% Nein-Stimmen klar verworfen**. Auch der traditionelle SP-Partner, der SGB, hatte die Volksinitiative aus Angst vor dem Verlust von Arbeitsplätzen nicht unterstützt. Beim Referendum zum dringlichen Bundesbeschluss über die Arbeitslosenversicherung, das die SP erst spät mitunterstützte, **erzielte sie gegenüber den bürgerlichen Parteien jedoch einen Abstimmungserfolg**. Um das Thema «Gen-Schutz-Initiative» - diese wird im Sommer 1998 zur Abstimmung kommen - frühzeitig zu besetzen, fasste der SP-Vorstand bereits im August die Ja-Parole. Die Gesamtpartei ist in dieser Frage aber gespalten. Im Sommer kam ausserdem die von der SP und Friedensorganisationen lancierte

Volksinitiative «Sparen beim Militär und der Gesamtverteidigung – für mehr Frieden und zukunftsgerichtete Arbeitsplätze» zustande, die eine Halbierung des Militärbudgets fordert. Mit Unterstützung der Grünen brachte die SP weiter die Volksinitiative für die Einführung des konstruktiven Referendums zustande.<sup>14</sup>

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 04.09.2000  
DANIEL BRÄNDLI

Im September fasste der SP-Vorstand die **Nein-Parole zum neuen Bundespersonalgesetz**. Obwohl das Gesetz innerhalb der Partei und vor allem in der Deutschschweiz auch viele Befürworter fand, überwogen die Argumente der Gegner. Insbesondere die neu geschaffene Möglichkeit des Personalabbaus wurde stark kritisiert. An der Urne erlitt die Volksinitiative der SP für eine **Einführung eines konstruktiven Referendums eine Abfuhr**. Nur 34,1% der Stimmenden und bloss 51% der SP-Sympathisanten sprachen sich dafür aus. Vom Volk abgelehnt wurde im November auch die von der SP zusammen mit pazifistischen Gruppen eingereichte „Umverteilungsinitiative“.<sup>15</sup>

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 31.12.2000  
DANIEL BRÄNDLI

An der letzten Sitzung des Parteivorstandes im Dezember löste die Frage der bewaffneten Einsätze von Schweizer Truppen im Ausland eine längere Debatte aus. Genfer Sozialdemokraten verlangten den Anschluss an das **Referendum der GSOA**. Die Vorstandsmehrheit entschied sich aber zugunsten des revidierten Militärgesetzes.<sup>16</sup>

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 02.04.2001  
MAGDALENA BERNATH

An der Delegiertenversammlung von Neuenburg präsentierten die Sozialdemokraten **zwölf Thesen zur Bildungsoffensive**, mit der sie zur Vereinheitlichung des Bildungsraumes Schweiz aufriefen. Mit 134:74 Stimmen bei 7 Enthaltungen votierten die Anwesenden **überraschend deutlich für die Bewaffnung von Armeeangehörigen bei Auslandseinsätzen**. Zuvor hatten sich die Genfer, Waadtländer und Tessiner Kantonalparteien gegen diese Revision des Militärgesetzes ausgesprochen. Ein Antrag auf Stimmfreigabe wurde mit Zweidrittelmehrheit abgelehnt. Auf Druck von Partei und Öffentlichkeit musste die Zürcher Nationalrätin Barbara Haering den **anonymen Spender** bekannt geben, der ihrem friedenspolitischen Komitee zu Gunsten der Kampagne für die Militärgesetzrevision 100'000 Fr. hatte zukommen lassen. Es stellte sich heraus, dass die Grossbank UBS der FDP 200'000 Fr. zur freien Verfügung übergeben hatte, worauf diese dem linken Pro-Komitee die Hälfte vermachte. Anonymität und Identität der Spenderin führten SP-intern zu intensiven Debatten.<sup>17</sup>

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 03.03.2003  
MAGDALENA BERNATH

An ihrer Delegiertenversammlung in Landquart (GR) beschlossen die Sozialdemokraten zu allen im Mai zur Abstimmung gelangenden Volksinitiativen die Ja-Parole. Bei der Moratoriumsinitiative machte Bundesrat Moritz Leuenberger durch seine Stimmenthaltung indirekt klar, dass er das Begehren unterstützte, obwohl der Gesamtbundesrat die Vorlage zur Ablehnung empfohlen hatte. Bei der Vorlage zur **Armee XXI** folgten die Delegierten dem Antrag der Parteileitung und beschlossen **Stimmfreigabe**, die Revision des Bevölkerungsschutzes empfahlen sie zur Annahme. In einer Resolution zum Irak-Krieg forderten die Delegierten den Bundesrat auf, militärische Überflüge zu verweigern und im Kriegsfall die Rüstungsgeschäfte mit den USA zu stoppen. Ausserdem sagten sie ihrer Bundesrätin Micheline Calmy-Rey für deren öffentliche Diplomatie, konkret für deren Initiative zu einem humanitären Treffen in Genf, die Unterstützung zu. In ihrer Rede zur Entwicklungspolitik rief Calmy-Rey dazu auf, den Pauperismus in der Welt nicht wie das mit diesem Ausdruck bezeichnete vorindustrielle Massenelend hinzunehmen.<sup>18</sup>

1) BO CN, 1990, p. 1732 ss.; LM, 26.5.89.

2) Documentation du PDC Suisse, 15. 9.4.90, p. 167 ss.; NZZ, 11.4.90; presse du 12.4.90; TA, 11.4. et 28.4.90; AT, 20.4.90.; SP Pressedienst, 286, 23.1., p. 1 s., 293, 24.4., p. 1 s. et 306, 20.11.90, p. 5 s.

3) Presse du 15.5. et 4.9.91; JdG, 16.5.91; CdT, 18.5. et 10.6.91; Ww, 23.5.91; NZZ, 27.8.91; BaZ, 19.9.91; SHZ, 26.9.91. presse du 12.6.91; NQ, 24.9.91; Bund, 8.2. et 15.4.91; NZZ, 11.2., 13.3., 12.4. et 1.10.91; Blick, 22.2.91; AT, 9.3. et 10.4.91; CdT, 12.3. et 22.4.91; Vr., 12.3.91; TA, 20.3., 2.4. et 20.11.91; BaZ, 21.3.91; 24 Heures, 26.3. et 4.6.91; Suisse et Lib., 15.4.91; presse du 10.6.91; NQ, 15.12.91.

4) BO CN, 1991, p. 1312; BO CN, 1992, p. 2076 ss.; BO CN, 1992, p. 2088 ss.; FF, 1992, I, p. 843 ss.; NZZ, 15.2. et 21.5.92; NQ et NZZ, 23.2.92; JdG, 5.10.92; L'Hebdo, 8. 20.2.92; presse du 16.6. et 9.10.92; NZZ et Bund, 30.6.92; NZZ, 3.10.92; L'Hebdo, 27. 2.7.92; presse du 14.2.92.

5) BO CE, 1994, p. 274 ss.; BO CE, 1994, p. 375; BO CN, 1994, p. 295 ss.; BO CN, 1994, p. 665 ss.; FF, 1994, II, p. 290 ss.; Presse des 9.2 et 11.3.94; 24 Heures 6.7.94; NZZ, 8.7 et 18.11.94; presse des 29.7, 25.8 et 1.9.94.

6) LT, 13.5.00.33; LT, 4.5.00.32; Presse du 2.6 et du 21.12.00. LT, 15.4, 4.5 et 13.5.00

7) Presse du 25.10.01. LT, 1.3.01; 24h, 2.5.01; LT, 20.1.01; Presse du 27.7.01; Presse du 20.8.01.LT, 22.6.01; LT, 10.3.01; Presse du 3.5.01. Presse du 23.2.01; LT, 13.3.01; TG, 17.4.01; 24h, 14.8.01.

- 8) Presse du 28.5.05; presse du 11.11.05; Exp. et NLZ, 12.11.05; TA, 16.11.05; LT, 30.5 et 19.12.05
- 9) Presse du 16.1. et 7.7.92; JdG et 24 Heures du 13.3.92; JdG, 31.3.92; JdG et Bund, 1.4.92; BaZ, 8.4.92; Presse du 3.11.92.
- 10) Presse vom 27.2. und 6.7.93.
- 11) NZZ, 23.4.93; JdG und SGT, 3.11.93.
- 12) WoZ vom 1.3.91; Presse vom 4.3.91; L'Hebdo vom 16.5.91
- 13) Presse vom 22.4.91.
- 14) Presse vom 9.6., 25.8. und 29.9.97; NZZ, 17.6.97
- 15) NZZ, 4.9.00. ; Presse vom 25.9. und 27.11.00.
- 16) Presse vom 11.12.00.23
- 17) Presse vom 2.4.01.7; TA, 5.6.01; Bund und TA, 7.6.01.8
- 18) Presse vom 3.3.03.